



**Document de cadrage de l'UE Recherche**  
**Master MEEF 1<sup>er</sup> degré**

**- INSPE de l'Académie de Poitiers -**

**Cadrage général 2021-2022**

**1 - Cadre général de l'UE Recherche**

Le cadre national de formation mentionne qu'il s'agit d'une formation par la Recherche et pour la Recherche, adossée au terrain : « *En relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles, le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* »<sup>1</sup>. Les étudiant(e)s doivent produire un mémoire qui contribuera à leur professionnalisation en développant certaines des compétences du référentiel métier, en particulier :

- la compétence C14, « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel » ;
- la compétence P2, « Maîtrise de la langue » ;
- la compétence 10, « Coopérer au sein d'une équipe ».

L'UE "**Se former à et par la Recherche**" à l'INSPE de l'Académie de Poitiers recouvre les champs des SHSE (philosophie, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication) et des didactiques disciplinaires liées aux parcours du Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré à la polyvalence du Master MEEF 1<sup>er</sup> degré (ce dernier propose les disciplines suivantes : arts visuels, histoire, langues, littérature, mathématiques, musique, sciences du langage, sciences...). Pour le Master MEEF EE, les thématiques de recherche recouvrent essentiellement le champ des SHSE.

<sup>1</sup> « *Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* » (Article 19, In Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »).

## 2 - Objectifs de l'UE "Se former à et par la Recherche"

L'objectif des séminaires de recherche est de « *se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique* »<sup>2</sup>.

A partir des thématiques proposées par les porteurs de séminaire, l'étudiant(e) construira une problématique spécifique (questions / hypothèses), en s'appuyant sur des travaux scientifiques, qu'il/elle mettra à l'épreuve du terrain. L'enjeu de cette démarche est d'apprendre à rompre avec les certitudes qu'il/elle s'est forgé(e) lorsqu'il/elle était élève, à remettre en question les représentations qu'il/elle a de sa future profession et à devenir un « *praticien réflexif* » (Schön, 1993) afin d'aborder le métier non par le biais de réponses prêtes à l'emploi mais par le questionnement, la « *tolérance à l'incertitude* » (Hensler, In Lessart, Paquay, Altet & Perrenoud, 2004). Il s'agit d'apprendre à aller ici au-delà des évidences du quotidien, à exercer une réflexivité sur l'enseignement et à questionner les évidences du sens commun.

Le mémoire de Master permet à l'étudiant(e) de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée par la Recherche. Il doit permettre à l'étudiant(e) de se doter d'outils méthodologiques et d'utiliser un cadre de référence scientifique approprié pour étudier cette question professionnelle.

Les futur(e)s professionnel(le)s de l'éducation et de l'enseignement s'initieront ainsi à la rigueur de la démarche et de l'écriture scientifique, dans le respect des normes. Ce travail d'écriture scientifique permettra de développer des compétences réflexives et analytiques afin d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant les enseignements et la manière dont ils peuvent être « appliqués », « scolarisés » ou « transposés » dans des champs professionnels. L'appui sur la Recherche et sur ce travail d'écriture scientifique différencie donc le mémoire d'un écrit tel que le rapport de stage ou d'écrits réflexifs collectés dans le cadre du portfolio.

## 3 - Encadrement des séminaires de recherche et du mémoire

L'encadrement du séminaire et du mémoire est assuré par **un(e) enseignant(e)-chercheur(se) ou un(e) docteur(e)**. Le porteur du séminaire, spécialiste d'un domaine de recherche identifié, peut piloter une équipe comprenant des enseignant(e)s du 2<sup>nd</sup> degré, du 1<sup>er</sup> degré et des doctorant(e)s. Ces personnes encadreront l'étudiant(e) dans le choix de son sujet, dans l'élaboration de sa problématique et de sa bibliographie, dans la construction d'outils d'enquête et d'analyse spécifiques, lors de son expérimentation et enfin pour la production du mémoire.

L'étudiant(e) PLC peut bénéficier de l'accompagnement de son(sa) tuteur(trice) terrain. Toutefois, le travail de recherche est entièrement piloté par son directeur de mémoire.

## 4 - Organisation générale de l'UE "Se former à et par la Recherche"

L'UE "Se former à et par la Recherche" s'organise sous la forme de séminaires au cours desquels sera régulièrement présenté l'état d'avancement de chaque projet de mémoire. Un temps au moins équivalent de travail personnel (et collectif) est nécessaire pour mettre en œuvre la démarche de recherche de type mémoire et pour finaliser le projet élaboré.

<sup>2</sup>La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant(e) ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles (Article 7, *Ibid*).

La thématique de recherche devra permettre aux étudiant(e)s d'appuyer leur mémoire sur une pratique

professionnelle dans le domaine de la formation ou/et de l'éducation.

Le travail écrit sera conçu sous forme d'améliorations successives. L'activité de lecture de contenus scientifiques est capitale dans cette entreprise. Pour les futurs PE (Professeurs des Ecoles), PLC (Professeurs des Lycées et collèges) et les inscrits au Master EE (Encadrement Educatif), cette organisation se concevra sur les 4 semestres du Master.

## 5 - Production écrite du mémoire

Cahier des charges : Le mémoire doit être écrit dans une langue correcte. La production peut être individuelle ou collective et doit reprendre les différentes étapes de ladite recherche, en particulier le processus de problématisation. Dans le cas d'un travail collectif, la rédaction du mémoire reste individuelle ainsi que la soutenance.

### Mise en forme du mémoire :

- Les informations suivantes doivent figurer sur la page de couverture du mémoire : Nom et prénom de l'étudiant(e), année universitaire, mention de l'INSPE Académie de Poitiers/Université de Poitiers, titre du mémoire, nom du/de la directeur(trice) de mémoire
- Un sommaire est mis en position initiale et après la page de garde
- Un résumé du mémoire en français (au plus 400 signes), 3 à 5 mots-clés maximum • Le corps du mémoire doit être paginé et doit être en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
- Les subdivisions du texte (parties et sous-parties) doivent utiliser le système de repérage suivant : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 1.2.1. ; 1.2.2., etc.
- Les annexes doivent être numérotées et titrées ; elles sont placées après la conclusion, la bibliographie et/ou la sitographie (ou webographie)
- Les citations, les références bibliographiques et les notes de bas de page doivent respecter les normes APA en vigueur
  - La présentation de la bibliographie et de la sitographie doivent suivre les normes APA en vigueur.

## 6 - Remise du mémoire

Les étudiants déposeront un exemplaire numérique de leur mémoire sur une plate-forme dédiée de l'INSPE Académie de Poitiers en respectant les consignes fournies par les documentalistes de l'INSPE. Ils devront également déposer 2 exemplaires papier de leur mémoire de Master auprès du secrétariat pédagogique à la même date (NB : les modalités de dépôt au secrétariat peuvent évoluer en fonction des contextes locaux - se référer aux informations diffusées sur le site internet de l'INSPE).

## 7 - Évaluation du mémoire

L'évaluation comprend la remise d'un mémoire de 25 à 30 pages (hors annexes) rendant compte du travail effectué et d'une soutenance orale de 15 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes avec les membres du jury.

Chaque mémoire donne lieu à une soutenance individuelle. Dans le cas d'un travail collectif, l'étudiant doit préciser sa place et son investissement dans le travail produit.

La présentation du mémoire doit : montrer l'ancrage du sujet dans la pratique enseignante, exposer la démarche et les difficultés rencontrées, avoir une conclusion, donner à voir un recul critique sur le travail réalisé et sur la place de ce travail dans la professionnalisation de l'étudiant.

Le jury de validation du mémoire se compose du directeur de mémoire, d'un enseignant-chercheur de l'INSPE

ou d'une autre composante ou un autre enseignant INSPE ; il est important d'intégrer une troisième personne qui est un professionnel de terrain (un enseignant de premier degré exerçant si possible la fonction de *maître formateur* ou de *conseiller pédagogique* ou un *enseignant de second degré* ou un *conseiller principal d'éducation* exerçant si possible la fonction de *formateur académique* ou un *personnel de direction* ou un *membre des corps d'inspection*). *Chaque directeur de mémoire se charge de constituer le jury de soutenance de ses étudiants.*

Le jury délibère pendant 15 minutes pour déterminer la note attribuée à l'étudiant(e) et il se prononce aussi sur la mise en ligne du mémoire.

La soutenance est publique si l'étudiant(e) donne son accord.

## **Bibliographie**

Henssler, H. (2004). Pour une ouverture de la culture professionnelle aux savoirs de la recherche en éducation : quelles conditions aménager en formation initiale et continue ? In C. Lessard, M. Altet, L. Paquay & P. Perrenoud (Dir.), *Entre sens commun et sciences humaines. Quels savoirs pour enseigner ?* (pp. 179-199). Bruxelles : De Boeck. URL : <http://www.cairn.info/entre-sens-commun-et-sciences-humaines--9782804146528-p-179.htm>

Schön, D. (1993). *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques.

## **Organisation spécifique de l'UE "Se former à et par la Recherche" Cadrage de l'évaluation chaque semestre**

**Attention :** l'organisation par semestre de l'UE Recherche est susceptible de varier légèrement d'un site à l'autre suivant les modalités de mise en œuvre de la formation par alternance. Le cadrage sera adapté aux réalités du fonctionnement sur le site.

### Au semestre 1 (Master 1) :

Deux heures de CM et 2h de TD permettent de présenter les thématiques et la(les) méthodologie(s) générale(s) rattachée(s) au(x) champ(s) disciplinaire(s) des séminaires de recherche ouverts sur chaque site. Chaque étudiant(e) choisit un champ ou un domaine disciplinaire ; il est suivi par un(e) directeur(trice) et participe à un séminaire. Huit heures en groupe « séminaire » permettent d'avoir un approfondissement d'un de ces champs ou domaines, avec l'identification d'une thématique de recherche et une mise en place d'une bibliographie prospective.

Pour chaque groupe, 5 heures de recherche documentaire permettent à l'étudiant : (1) d'utiliser efficacement les outils de recherche universitaires ; (2) d'évaluer et de valider les sources et les références bibliographiques sélectionnées, et (3) de constituer une bibliographie selon la norme en vigueur dans la discipline considérée (norme APA notamment).

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de 5 pages rendant compte du travail effectué dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur. La seconde session du semestre 1 au semestre 3 sera un devoir sur table de 2 heures.

Au semestre 2 (Master 1) :

Les 12 heures de séminaire ont pour objet l'approfondissement de la thématique de recherche pour arriver à une problématique, avec la définition du protocole de recherche.

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de l'ordre de 10 pages mettant à jour les acquis du semestre 1 et rendant compte du travail effectué au semestre 2, dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

Au semestre 3 (Master 2) :

Les 10 heures de séminaire ont pour objet de mettre à jour les acquis mis en place lors du semestre 2 (état de la question, problématique) et la mise en œuvre du protocole de recherche. L'évaluation est sous la forme d'un dossier de l'ordre de 15 pages rendant compte du travail effectué dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

Au semestre 4 (Master 2) :

Les 10 heures de séminaire ont pour objet de mettre à jour les acquis mis en place lors du semestre 3 (état de la question, problématique, mise en œuvre du protocole) et l'analyse des résultats du protocole de recherche, des éléments de discussion de ce dernier.

Il n'y a pas de seconde session pour l'évaluation du semestre 4.